

LICENCE TEMPORAIRE FFVOILE

N° **22U500040050** Prix € **15,5**

Validité : **1 J du 15/07/2022 00:00:00 au 15/07/2022 23:59:59**

Cette licence ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

Date du : **14/07/2022 14:31:12**

Nom : **BRIOSNE**

Prénom : **GUILLAUME**

Date de naissance : **27/04/1972** Sexe : **M**

Adresse : **2 RUE DU MANOIR**

14610 AMISY

J'atteste avoir reçu la notice d'information des contrats « MAIF » et « Mutuelle des Sports » présentant les garanties d'assurance liées à la licence FFVoile. Je reconnais avoir été informé de mon intérêt à souscrire des garanties complémentaires (capitaux invalidité et décès plus importants...), ayant pour but la réparation des atteintes à l'intégrité physique du pratiquant

J'ai décidé de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires.

Je refuse de souscrire à l'une des formules de garanties complémentaires et je remets le présent document à mon club.

J'atteste par ailleurs m'être mis en conformité avec la réglementation FFVoile relative au certificat médical de non contre-indication (le cas échéant en compétition) à la pratique de la voile.

Fait à : le :

Signature du Titulaire

* des représentants légaux pour les mineurs



Assureurs de la FFVoile

LICENCE TEMPORAIRE FFVOILE

Prix € : **15,5**

N° : **22U500040050**

Date : **14/07/2022 14:31:12**

Validité : **1 J du 15/07/2022 00:00:00 au 15/07/2022 23:59:59**

IMPORTANT : Elle ne permet pas la participation à des compétitions décernant un titre international, national, régional ou départemental et des sélections correspondantes, excepté pour les sélectives corporatives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

NOM : **BRIOSNE**

Date de naissance : **27/04/1972**

Prénom : **GUILLAUME**

Sexe : **M**

Adresse habituelle : **2 RUE DU MANOIR**

14610 AMISY

A LIRE ATTENTIVEMENT

Vous venez de prendre une licence temporaire et bénéficiez d'une assurance souscrite pour vous par la FFVoile auprès de :

→ **MAIF**, entreprise régie par le Code des Assurances, vous couvrant en **Responsabilité Civile** pour les dommages que vous pourriez occasionner à des tiers dans la pratique de la voile, ainsi que pour l'**Assistance Rapatriement**.

→ **Mutuelle des Sports**, régie par le Code de la Mutualité, pour l'**Individuelle Accident**, comprenant une indemnisation de vos propres dommages corporels en cas d'accident.

Votre club vous a remis les garanties liées à la licence ainsi que les garanties complémentaires que vous pouvez souscrire

PART DE L'ASSURANCE DANS LA LICENCE TEMPORAIRE		
Prime totale TTC	Responsabilité Civile & Assistance Rapatriement (MAIF)	Individuelle Accident (MDS)
5,32 € *	4,02 €	1,30 € *

(*) dont 1,20 € TTC pour la garantie à 1 000 000 € en cas d'accident corporel grave en adressant votre demande par voie postale à la FFVoile - 17 rue Henri Bockaillon / 50115 Paris.

→ En cas de sinistre, vous devez établir une déclaration d'accident et l'adresser dans les 5 jours (accompagnée d'une copie de votre licence) à : **Assurances MADDER - Immeuble le Challenge - Bd de la République - BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE CEDEX**

→ Assistance rapatriement : **Tel : 0 800 800 875 (+33 5 49 77 47 78 si vous êtes à l'étranger)**

Cachet du club

50004

Signature du Titulaire

* des représentants légaux pour les mineurs

De nouvelles règles relatives au certificat médical de non contre-indication à la voile ont été publiées sur les obligations relatives. Pour plus d'infos voir l'adresse : www.ffvoile.fr au certificat médical - www.ffvoile.fr Omgel Institution - Espace Médical

